

OFE03

P&P

Training & Consulting

**FORMATION DES ACTEURS FONCTIONNELS
& IT À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE**

DANS TOUTE LA FRANCE
2 JOURS+ 14 HEURES
PRESENTIEL OU DISTANCIEL
INTER - INTRA



+33 6 28 84 89 32



contact@p2tc.fr



www.p2tc.fr

Sommaire

- 1 La facture électronique
 - 2 Les objectifs
 - 3 Les Prérequis
 - 4 Les participants
 - 5 Les moyens pédagogiques
 - 6 Le programme du jour 1
 - 7 Le programme du jour 2
-

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE



Depuis une dizaine d'années, les Etats européens et la commission européenne poursuivent un objectif de déploiement de la dématérialisation des factures pour faciliter les relations interentreprises.

La France accompagne et devance ces initiatives en mettant en œuvre des réformes juridiques et en proposant des dispositifs facilitant cette modernisation des échanges.

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 ont permis de généraliser l'obligation de la facturation électronique à toute la sphère publique à compter du 1er janvier 2017.

La nouvelle réforme devra permettre de généraliser l'obligation de facturation électronique aux transactions inter-entreprises soumises à la TVA.

LES OBJECTIFS

Voici les quatre objectifs de la réforme :

- 1.** Simplifier la vie des entreprises et renforcer leur compétitivité grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des délais de paiement et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation. Le passage à la facturation électronique représentera un gain pour l'économie d'au moins **4,5 milliards d'euros**.
- 2.** Simplifier, à terme, leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce à un pré remplissage des déclarations. Elle ouvrira la voie à une nouvelle offre de services de l'administration, en particulier au profit des plus petites entreprises.
- 3.** Améliorer la détection de la fraude, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi.
- 4.** Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises.



Cette formation permet de :

Comprendre le cadre général de la réforme de facturation électronique sur les volets juridiques européens et Français, les opérations concernées et le calendrier légale de mise en œuvre

S'approprier l'architecture globale de la réforme et le rôle de chacune des parties prenantes concernées par la réforme (PDP, OD, PPF) S'approprier les obligations « E-INVOICING », « E-REPORTING » et « ANNUAIRE » en termes de données obligatoires, de règles de gestion et de calendrier.

S'approprier les exigences fonctionnelles, techniques et sécurité que les entreprises doivent respecter dans le cadre de leurs travaux et projets de mise en conformité.

S'approprier les modes de raccordement et d'échanges (Portail, API, EDI) entre les différents acteurs et leurs plateformes.

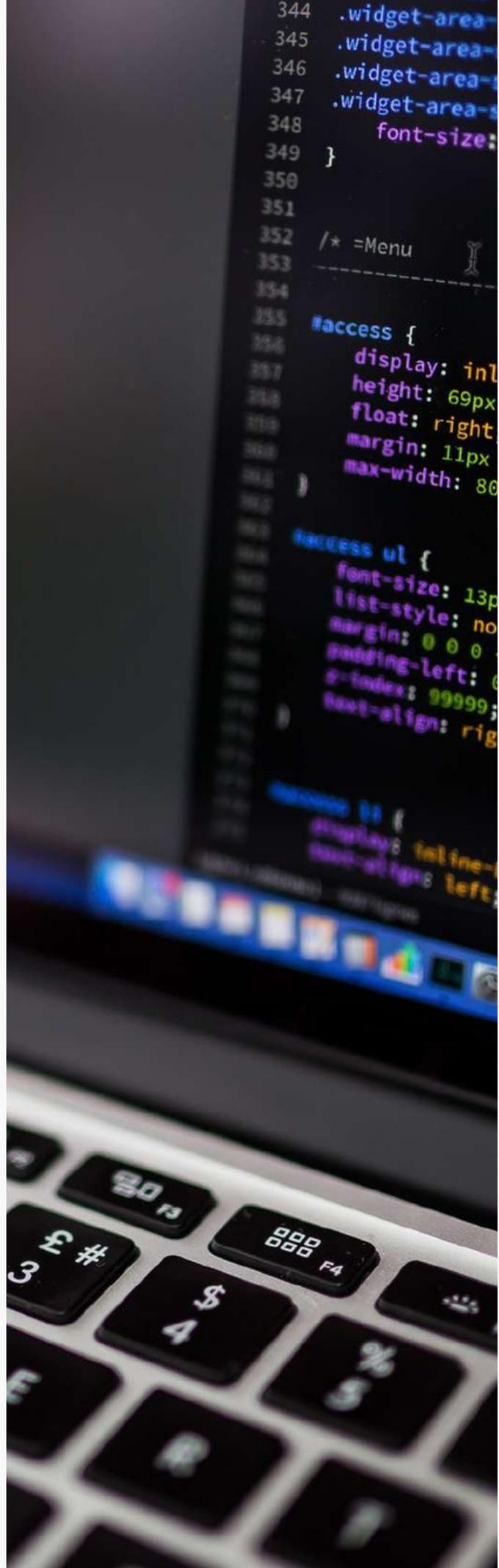
LES PRÉREQUIS

Les acteurs fonctionnel, technique et sécurité impliqués dans l'analyse d'impact de la réforme et le cadrage informatique du projet de mise conformité aux obligations de la facture électronique.

Mais également, les acteurs impliqués dans le projet de mise en œuvre de la conformité aux obligations de la facture électronique y compris le choix d'une plateforme agréée



Cependant, il n'est pas nécessaire d'être un expert juridique et/ou un fiscaliste pour participer à la formation



LES PARTICIPANTS

P2TC réuni dans cette formation différentes équipes :

Des équipes ADV

Des équipes comptables

Des équipes d'achat

Des équipes de facturation

Des équipes fonctionnelles et Product Owner

Des consultants/experts techniques et sécurités internes et externes



LES MOYENS PEDAGOGIQUES

01

Un support de présentation structuré et permettant d'aborder de façon pédagogique l'ensemble des volets de la réforme sans être un expert juridique ou un fiscaliste

02

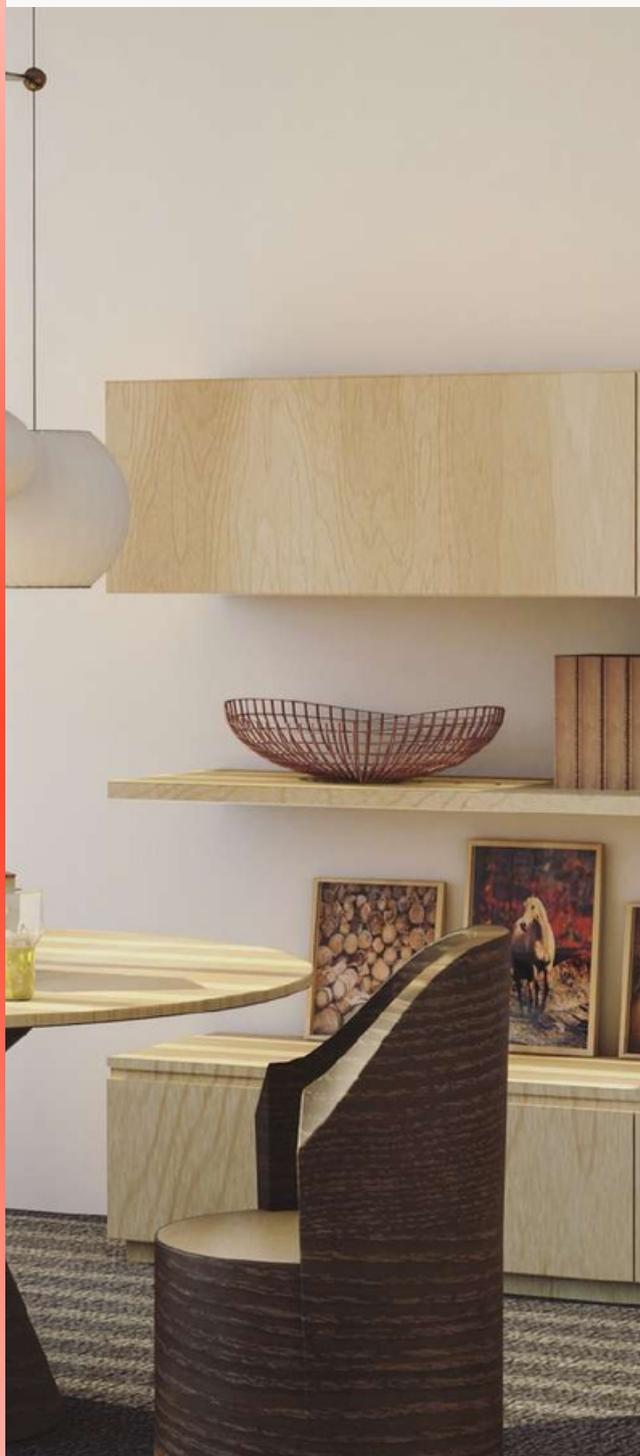
Un quiz amont pour mieux connaître les participants et un quiz aval pour évaluer la bonne appropriation de la réforme

03

La formation est animée par un expert facturation électronique, ayant participé auprès de l'administration, aux travaux amont sur la réforme, aux réunions de concertation avec les parties prenantes et aux phases de cadrage et de conception de la mise en place du futur portail public de facturation électronique (PPF)

LE PROGRAMME

JOUR 1



LES ETAPES

Cadre général de la réforme : Objectifs, Cadre juridique, Opérations concernées et Calendrier légal.

Définition légale d'une Facture Electronique et de ses mentions au titre de la réforme.

Périmètre des obligations de la réforme E-INVOCING et E-REPORTING en termes de données obligatoires, de règles de gestion et de calendrier.

Architecture globale du dispositif et présentation des circuits de facturation du schéma dit en « Y » et liste des flux devant être échangés entre les différents acteurs.

Obligations techniques et sécurités des différentes parties prenantes : Fournisseur, Acheteur, Portail public de facturation (PPF), Plateforme privée de dématérialisation partenaire (PDP), Opérateur privé de dématérialisation (OD).

Obligations de sécurisation de l'identification des représentants de l'entreprise intervenant dans les processus de facturation électronique au niveau des plateformes agréées (PPF, PDP)

Impact du nouveau portail public de facturation (PPF) sur les systèmes existants raccordés à Chorus Pro.

P2TC

POUR ALLER PLUS LOIN ET SÉCURISER VOTRE PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ :

FORMATION DES ÉQUIPES BUSINESS FORMATION DES ÉQUIPES IT

- OFE01 - SENSIBILISATION DÉCIDEURS & MANAGERS À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE
- OFE02 - FORMATION DES ACTEURS BUSINESS & MÉTIERS À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

LE PROGRAMME

JOUR 2



P2TC

LES ETAPES

Présentation des flux « E-INVOCING » et cycle de vie associé : données obligatoires et facultatives, normes EN16931, règles de gestion métiers, formats autorisés UBL, CII et Factur-x.

Présentation des flux « E-REPORTING » et cycle de vie associé : données obligatoires et facultatives, règles de gestion métiers.

Présentation des flux annuaires et cycle de vie associé : données obligatoires et facultatives, règles de gestion métiers.

Sécurisation et conservation des factures : Signature électronique, piste d'audit fiable (PAF), conservation et archivage.

Présentation du dispositif de raccordement au portail public de facturation (PPF) via son système d'échange (SE) et les exigences techniques et sécurités associées.

Zoom sur le mode service et présentation de la liste des API, leur mode de fonctionnement et les Swagger associés.

Présentation du contenu des spécifications externes de la facturation électronique et leurs annexes, corpus documentaire prescriptif publié par l'administration fiscale à destination de toutes les parties prenantes.

Partage des bonnes pratiques pour bien définir la feuille de route et le projet de mise en conformité aux nouvelles obligations au sein de l'entreprise

POUR ALLER PLUS LOIN ET SÉCURISER VOTRE PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ :

FORMATION DES ÉQUIPES BUSINESS FORMATION DES ÉQUIPES IT

- OFE01 - SENSIBILISATION DÉCIDEURS & MANAGERS À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE
- OFE02 - FORMATION DES ACTEURS BUSINESS & MÉTIERS À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE